



ARTe[F]act

sauvonslenseignementartistique.fr

ART Et Formation en ACTes

Gazette n° 1 - septembre 2011



ARTe[F]act

P 2

Art et formation en actes : bilan d'une mobilisation et actions à venir.



Opération Renc'Arts

P 4

Témoignages sur les pratiques actuelles dans les différents domaines artistiques: musique, théâtre, danse, arts du cirque, beaux-arts...



Présentation du CANOPEEA

P 6

Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'éducation et les Enseignements Artistiques



Qu'en pensent les collectivités locales ?

P 8

Anne Gérard - Ville de Poitiers
Abraham Bengio - Région Rhône-Alpes
Guy Dumélie - FNCC



L'Association des Directeurs de la Région Rhône-Alpes ADICRA

P 13

Une charte pour un pôle d'enseignement supérieur en Rhône-Alpes



Vous avez dit ...

P 14

Education populaire ?



Rendez-vous

2011 - 2012 : Du suspens, de l'action, c'est le moment d'adhérer !!!

Une gazette, mazette ! Pour quoi faire ? Pour donner des repères sur l'action d'ARTe[F]act, les combats menés, les avancées, les idées et les échéances à venir...

ARTe[F]act – ART Et Formation en ACTes – est une association créée en 2009 car le Ministère de la Culture souhaitait créer des pôles d'enseignement supérieur permettant de compléter l'offre jusque-là notoirement insuffisante en France (les deux CNSMD, le réseau des CEFEDEM et des CFMI pour la musique). Excellente idée! ARTe[F]act approuve. La création sur les 25 dernières années des CFMI et CEFEDEM (soit un budget à peine équivalent à celui de l'un des deux CNSMD) a permis d'offrir une reconnaissance aux métiers de l'enseignement, de la médiation et de l'intervention à l'école posant ainsi en des termes différents le rapport à l'art, à l'instrument et au public. Mais pour ceux qui souhaitaient poursuivre un cursus exclusivement instrumental ou musical, l'offre était limitée aux quelques places offertes par les deux CNSMD et aux cursus proposés par les CRR souhaitant déployer une offre concurrente, mais non reconnue institutionnellement.

Une offre plus conséquente est donc nécessaire. La préservation des compétences forgées dans les CNSMD ou certains CRR ne doit cependant pas être la référence absolue. La prise en compte d'esthétiques absentes (musiques actuelles, traditionnelles, jazz) et de modes de production musicale tissant entre eux les différents mondes de l'art permet aussi d'outiller les artistes de demain. L'offre qui se déploie semble encore très « colorée » par l'héritage anthropologique, sociologique, esthétique des cycles spécialisés des CNR. Une analyse de ces cursus sera à mener. L'enseignement supérieur doit proposer aux étudiants qui s'y présentent une rupture avec l'enseignement initial et il semble sur ce plan que ce soit plutôt la « continuité mentale » qui prévale. Réfléchir l'offre pédagogique au départ des « pratiques » et non au regard des cursus préexistants nous semble une piste à creuser.

Par ailleurs, il est prévu d'affecter à la construction de ces pôles l'argent dévolu aux formations à l'enseignement - les CEFEDEM (les CFMI n'ont pas encore été associés par le Ministère à cette réforme) - pour constituer l'essentiel de l'apport étatique, le solde provenant des collectivités qui financent déjà une forme d'enseignement supérieur avec les cycles de perfectionnement. C'est aussi là qu'ARTe[F]act a exprimé son désaccord. Il s'agit de la reconnaissance d'un métier, d'une conception contemporaine du musicien-enseignant aujourd'hui qui se trouve menacée sans débat ni bilan, sans consultation de la profession et des financeurs, essentiellement les collectivités locales. Nous leur donnons la parole dans les pages qui suivent.

Aujourd'hui, la formation à l'enseignement est régie par un nouveau texte. Bien que réduite dans le volume horaire l'essentiel est sauf, la mobilisation a porté ses fruits. Il reste à obtenir l'inscription des diplômes (DE-CA) dans le cycle Licence, Master, Doctorat et permettre que ces pôles se bâtissent en tenant compte des partenariats financiers mais aussi des contenus et des spécificités territoriales. C'est l'occasion de penser « tous ensemble » pour une réforme ambitieuse inscrivant les arts dans l'espace contemporain de l'enseignement supérieur européen et dans la réalité des pratiques musicales. Après la défense d'une profession, nous pouvons contribuer au mouvement qui doit permettre au débat de se tenir. La période qui s'ouvre est propice grâce à l'agenda électoral. ARTe[F]act se mobilise pour proposer, avec ses partenaires du CANOPEEA (présentation page 6) des assises nationales. Notre association a décidé de contribuer en ouvrant le chantier des « Renc'Arts », rencontre entre les arts. Nous aurons besoin de vous pour réfléchir, cotiser (et oui ...), organiser, documenter. Engagez-vous qu'ils disaient !!



ARTe[F]act, ART Et Formation en ACTes.

ARTE[F]act : un champ d'actions multiples et variées

En novembre 2009, un groupe d'artistes et d'enseignants a été à l'origine de l'écriture d'une lettre ouverte au Ministre de la Culture, « Sauvons l'Enseignement Artistique » en réponse aux propositions de réforme de l'enseignement supérieur artistique. Cette lettre ouverte, envoyée au Ministère le 2 décembre, avait recueilli plus de 5000 signatures fin janvier.

L'association ARTE[F]act tient sa première assemblée générale le 25 janvier 2010 au TNP de Villeurbanne. Un bureau est élu sous la présidence de Didier Puntos, pianiste, compositeur, enseignant, et 6 motions sont adoptées définissant les contours des actions à venir et leur contenu politique.



Les actions menées :

Réunions officielles concernant la réforme de l'enseignement supérieur artistique et envois de courriers au Ministère.

ARTE[F]act a été invité par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du ministère de la Culture à participer à deux « journées de réflexion et d'échange sur la structuration de l'enseignement supérieur musical », organisées à Paris, les 10 juin 2010 et 14 janvier 2011. Nos représentants ont pu se faire entendre et ont participé activement aux ateliers de la deuxième journée. Dans ce cadre ARTE[F]act a élaboré un document définissant ses positions, propositions et solutions (27 septembre 2010). Des courriers ont été adressés au ministère de la Culture pour clarifier les débats, en exigeant un réel échange démocratique. Notre association a également participé à la fondation de CANOPEEA (Cf. p 6) dont un des premiers actes a été l'envoi d'un courrier au Ministre et à son administration.

ARTE[F]act a participé aux diverses rencontres, réunions et débats organisés en Rhône-Alpes par les instances officielles sur la réforme des enseignements supérieurs artistiques et sur les politiques culturelles :

Forum « Culture pour chacun » (action culturelle et éducation artistique), DRAC Rhône-Alpes, décembre 2010.

Forum départemental des enseignements artistiques « Pratiques amateurs / enseignements : à quoi servent les écoles de musique ? » organisé par le Conseil Général du Rhône et le CNFPT Rhône-Alpes, février 2011.

ARTE[F]act a pu rencontrer par ailleurs Monsieur Michel Rotterdam, chargé de mission à la direction de la culture du Conseil Régional Rhône-Alpes (25 février 2010) et Monsieur Julien Brun, conseiller musique à la DRAC Rhône-Alpes (6 avril 2010).

Participation à des colloques : ARTE[F]act a participé activement à un certain nombre de colloques, journées, rencontres liés à l'enseignement artistique :

Le 29 janvier 2010, participation à la Journée-Rencontre-Débat « Enseignement supérieur artistique en Rhône-Alpes et enjeux de la médiation », organisée par le CEFEDM Rhône-Alpes (voir le Bulletin n°13 du CEFEDM, pour une transcription des débats).

Les 1 et 2 avril, participation aux journées d'études « Diffusion, création, médiation : être musicien aujourd'hui, la formation musicale supérieure dans le schéma européen » organisées par le Cefedem Rhône-Alpes.

Le 29 novembre 2010, participation à la rencontre « L'artiste intervenant (réalités et complexités du travail de l'artiste) », organisée par Art Vif (association pour la mise en réseau des professionnels et des compagnies de spectacle vivant en Rhône-Alpes) et la NACRe Rhône-Alpes (Nouvelle Agence Culturelle Régionale)

Le 22 février 2011, participation à la journée professionnelle « Musiciens intervenants, d'aujourd'hui à demain : l'avenir d'un métier d'avenir ? », organisée par le CFMI de Lyon.

Le 2 avril 2011, participation à la journée « Un pôle supérieur d'enseignement artistique en Rhône-Alpes : pour qui ? pour quoi faire ? », organisée par l'Association des directeurs de conservatoires de Rhône-Alpes (ADICRA), à l'ENM de Villeurbanne.

Rencontres avec des élus et questions au gouvernement

ARTE[F]act rencontré des élus pour les sensibiliser aux problèmes soulevés par les propositions de réforme :

Catherine Morin-Dessailly (sénatrice, vice-présidente de la commission culture et auteur du rapport d'info Sénat : « décentralisation des enseignements artistiques : des préconisations pour orchestrer la sortie de crise », juillet 2008), le 11 janvier 2011.

Yvan Renar (sénateur, vice-président de la commission culture, auteur du rapport d'info Sénat : « l'application de la loi de 2002 relative à la création d'EPCC », octobre 2005), le 12 janvier 2011.

Yves Chastan (sénateur maire de Privas, Ardèche), le 31 janvier 2011.

Anne Gérard (adjointe à la mairie de Poitiers, déléguée à la culture et représentante de l'Association des Maires des Grandes Villes de France auprès du ministère de la Culture concernant les enseignements artistiques) le 1^{er} mars 2011.

Pascal Terrasse (député et président du Conseil Général de l'Ardèche) le 7 avril 2011.

Olivier Dussopt (député de l'Ardèche et maire d'Annonay) le 2 mai 2011.

Ces rencontres ont suscité un certain nombre de questions posées au gouvernement : Pascal Terrasse, député (novembre 2009), Olivier Dussopt, député (décembre 2009 et juin 2011), Jean-Louis Gagnaire, député (décembre 2009) et Yves Chastan, sénateur (février 2011).

Développement d'actions en commun avec tous les arts (Renc'Arts).

Lors de la deuxième assemblée générale de l'association ARTE[F]act, nous avons décidé qu'il était indispensable d'élargir nos débats, trop centrés sur la musique, à tous les arts (musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques). Cette action, placée sous le label Renc'Arts a donné lieu à des échanges informels, puis, par l'organisation d'une première rencontre autour de récits d'expériences dans divers domaines (le 24 mai 2011), à l'élaboration de documents et de projets de publication (Cf. p 4).

Participation à la préparation d'Assises nationales dans le cadre du Collectif pour les Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'Education et les Enseignements Artistiques (CANOPEEA)

ARTE[F]act collabore avec dix organisations à la préparation d'Assises nationales sur les enseignements artistiques dans le cadre du CANOPEEA.

Quinze réunions ont eu lieu depuis avril 2010 en vue d'organiser les Assises à l'automne 2011 (Cf. p 6 et 7).



Perspectives d'avenir

Les réflexions et propositions concernant l'organisation de l'enseignement supérieur artistique sont loin d'avoir perdu leur actualité. La période dans laquelle nous entrons est particulièrement importante pour mener des actions et faire entendre nos idées.

Dans les perspectives des élections présidentielles et législatives de 2012, il convient d'interroger les candidats pour qu'ils définissent leurs projets en matière de politique culturelle.

Deux actions vont être très importantes dans ce contexte : la tenue les 8, 9 et 10 décembre d'un premier temps d'Assises nationales ouvertes sur les pratiques, l'éducation et les enseignements artistiques portées par CANOPEEA ; et les rencontres entre tous les arts (Renc'Arts) sous forme de journées de réflexion et de publications, notamment dans le cadre de la « lettre des écoles supérieures d'art » de nos collègues des arts plastiques.

ARTE[F]act : trois principes

Le sens et la cohérence de notre mobilisation peuvent se formuler en 3 principes complémentaires :

1. Nous revendiquons **un projet porteur de valeurs**

Les réformes et l'évolution du système nécessitent un projet politique s'appuyant sur des valeurs et des principes forts qui ne sauraient se cantonner aux seules logiques juridiques et techniques (RGPP, LOLF, Statuts de la FPT, etc.)

2. Nous souhaitons que **le processus de décision s'inscrive dans l'énoncé public auprès des acteurs concernés** - politiques, parents, enseignants, artistes - des objectifs, des moyens et des méthodes proposés.

L'intérêt général d'un enseignement artistique de qualité et de proximité, envisagé dans toutes ses réalisations, ses conditions et interactions entre l'enseignement général, l'enseignement spécialisé dans les collectivités territoriales et les associations, concerne l'ensemble de la population. Les réflexions sur sa définition et sa mise en œuvre dans le cadre d'une mission de service public doit aussi engager tous les acteurs concernés : élus, professionnels, usagers, chercheurs, etc. ARTE[F]act s'inscrit pleinement au cœur d'une logique de responsabilités et d'implications concertées.

3. Nous revendiquons **une nouvelle logique de concertation et d'action** afin de dépasser les clivages esthétiques et/ou corporatistes, pour permettre de régénérer les politiques culturelles.

Le préalable consiste :

- En la mise en place d'une méthode de concertation et de coconstruction réfléchi et transparente, exposée dans la charte de CANOPEEA.
- Au partage et à la confrontation des différentes expertises de l'ensemble des partenaires impliqués, permettant un retour sur les pratiques développées depuis une trentaine d'années dans le champ des enseignements spécialisés artistiques.

Cette logique articulant ces trois principes nous apparaît comme la seule manière d'arriver à l'élaboration d'une réforme ambitieuse et partagée en adéquation avec la réalité des pratiques et le contexte du renouvellement d'un grand nombre d'enseignants dans les années à venir.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'une réforme et de l'opportunité à saisir pour penser l'évolution de l'enseignement artistique. Notre démarche ambitionne de contribuer à l'élaboration partagée de l'intérêt général, cadre éthique et démocratique, à même de permettre sa mise en œuvre actuelle par l'État et les collectivités territoriales.

et 6 motions :

1. Il nous semble urgent de réinterroger l'opposition présentée comme évidente, entre les métiers d'enseignants et artistes, pour engager une réflexion large sur la formation et l'action des artistes aujourd'hui.

2. Au moment de la mise en chantier du DNSPM, nous revendiquons qu'il prenne en compte une véritable formation à l'enseignement. Nous exigeons que cette formation puisse au minimum ne rien perdre de ses moyens actuels en termes de valorisation, de durée et de contenus.

Transmettre et enseigner s'apprennent, en musique comme ailleurs.

3. Nos valeurs d'artistes sont aussi dans la défense d'un véritable service public de l'offre culturelle et les seules compétences d'interprètes ne sauraient y suffire. L'artiste du XXI^{ème} siècle est celui qui pourra décliner avec intelligence l'interface entre la diffusion et la transmission, dans la pleine mesure de la diversité des pratiques existantes et à venir.

4. Nous affirmons essentiel le retour à une véritable démocratie culturelle permettant une pratique artistique de qualité pour tous : une formation supérieure doit pouvoir en apporter les outils aux artistes, dont c'est la mission.

5. Par toutes ses actions, ses interventions publiques, ses contributions écrites, ses témoignages, ARTE[F]act s'engage à faire connaître le travail de fond que nombre d'artistes enseignants revendiquent de mener sur le terrain.

6. Nous réclamons un rôle dans les concertations à venir, pour que nos valeurs et nos compétences puissent participer à la constitution d'un projet de formation supérieure enfin ambitieux, prenant en compte toutes les réalités de la vie artistique française et européenne.

Dans le cadre de son opération « Renc'Arts » (diminutif adopté pour « Rencontre entre tous les arts »), ARTe[F]act a organisé une première rencontre le mardi 24 mai dernier.

L'opération « Renc'Arts », c'est quoi ?

L'idée est de rassembler des témoignages significatifs des modifications des pratiques dans les différents domaines artistiques : musique, théâtre, danse, arts du cirque, beaux-arts...

Avant d'arriver à **Renc'Arts** nous avons sollicité plusieurs personnes pour nous aider à réfléchir à la question suivante : « si l'on doit créer un pôle d'enseignement supérieur englobant tous les arts, qu'est-ce que cela signifie en termes de contenus ? ». Par exemple, les logiques actuelles impulsées par le Ministère à Toulouse, regroupant le centre d'étude supérieur musical avec l'école des beaux arts, se fondent avant tout sur des regroupements administratifs : « On crée un EPCC, il en sortira bien quelque chose ! ». Afin de creuser cette question nous avons donc sollicité la participation de plusieurs regards sur la question. Michel Develay, universitaire spécialisé dans les questions de sciences de l'éducation, Jean-Charles François, compositeur, Serge Proust, universitaire spécialisé dans le champ théâtral, Jacques Sauvageot, ancien directeur d'une école d'art. De ces regards croisés, nous avons pu élaborer une matrice de questionnement qui nous a aidé à poser le problème. Nous avons ensuite sollicité plusieurs artistes pour qu'ils formalisent leur point de vue dans des écrits, sur lesquels ils ont ensuite basé leur intervention le 24 mai.

Cette matinée à laquelle étaient invités des acteurs de divers champs artistiques (musique, théâtre, danse) s'est déroulée autour de trois récits d'expérience et des réactions qu'ils ont suscitées :

Dominique Clément a présenté *les projets de réalisation musicale des étudiants au Cefedem Rhône-Alpes 2000-2011* ;

Pascal Papini a parlé de *la mise en place d'un département théâtre à Avignon* entre 1996 et 2007, ainsi que du schéma national d'orientation pédagogique théâtre (SNOP) ;

Jean-Charles François a raconté et tiré *un bilan de la recherche sur les pratiques musicales à l'Université de San Diego 1972-1990*.

Un autre témoignage était disponible (mais la personne ne pouvait pas être présente ce jour-là) : Pascale Joannard, interviewée sur les ateliers « Lézards Buissonniers », proposant *un éveil du regard par les arts plastiques*. Trois grands témoins (Eddy Schepens, Jacques Sauvageot et Michel Develay) nous ont apporté leurs remarques et leur analyse à la fin de ces présentations et échanges.

Les débats ont été animés par Jean-Claude Lartigot.

Résumé des interventions :

Premier intervenant : Dominique Clément

Quand se sont mises en place les formations à l'enseignement, les CEFEDEM, le principe était d'accueillir l'ensemble des instruments « classiques ». Mais il n'y avait pas les moyens d'avoir une équipe avec des formateurs pour chacun des instruments, d'autant plus qu'à partir de 2000, le CEFEDEM Rhône-Alpes a souhaité ouvrir son enseignement à toutes les pratiques musicales. Alors qu'auparavant la logique était au « perfectionnement instrumental », le CEFEDEM Rhône-Alpes a inventé un nouveau dispositif permettant à la fois de prendre en compte ces contraintes particulières de profils d'étudiants et l'évolution des pratiques artistiques dans un monde musical et une société en constante évolution. Des projets de réalisation musicale, appelés « projets ABC », ont donc été mis en place.

Dans le projet A, les étudiants se centrent sur une pratique musicale qu'ils définissent, qu'ils choisissent, qu'ils revendiquent comme étant la musique qu'ils veulent défendre, et sur laquelle ils doivent développer de nouveaux outils en complément de ceux qu'ils ont déjà acquis dans l'enseignement initial. Dans les projets B et C, les étudiants explorent à des niveaux différents des domaines qu'ils connaissent mal ou peu, à l'intérieur de leur esthétique principale pour le projet B et dans une autre esthétique pour le projet C. Ces projets font l'objet d'un contrat détaillé entre l'étudiant et le centre de formation et des moyens sont mis à disposition de l'étudiant (budget, inscription dans une école, cours particulier...) pour mener ses projets. L'évaluation prend en compte non seulement la prestation mais aussi le processus.

Deuxième intervenant : Pascal Papini

Pascal Papini a dirigé le conservatoire de théâtre d'Avignon pendant dix ans. Par ailleurs, travaillant en collaboration avec des personnes du Ministère et des collègues de l'ANPAD (Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique), il a participé à l'élaboration du SNOP (Schéma National d'Orientation Pédagogique) théâtre, à la création des DE et des CA, qui n'existaient pas en théâtre. Avant ces évolutions, l'enseignement du théâtre consistait plutôt en une classe de déclamation. L'argent public étant allé pendant très longtemps à la création dans le domaine du théâtre, la pratique théâtrale avait considérablement évolué par rapport aux anciennes références, mais certaines institutions (conservatoires) n'avaient pas suivi cette évolution. Il y avait de fait une très grosse rupture entre le théâtre contemporain, et l'enseignement institutionnel. Pascal Papini présente en détail la liquidation d'un ancien modèle et la mise en place d'une nouvelle manière d'enseigner plus en adéquation avec les enjeux artistiques contemporains. Il témoigne de la mise en place d'équipes pédagogiques véritablement porteuses d'un projet artistique et pédagogique, de la possibilité d'instituer la présence d'intervenants plus ponctuels, du travail des élèves en collectif, de la mise en place de projets personnels des élèves, de l'évolution du rapport au répertoire, le répertoire n'étant plus un objectif en soi mais le moyen d'un questionnement sur la représentation du monde.

Troisième intervenant : Jean-Charles François

Dans son témoignage, Jean-Charles François développe la question de la recherche dans le cadre des pratiques artistiques. Les perspectives de correspondance entre les niveaux universitaires (LMD) et les diplômes artistiques posent énormément de questions concernant la notion de recherche, notion qui est tout de même une des principales caractéristiques de l'enseignement supérieur. Il propose donc un petit voyage aux Etats-Unis où pendant 18 ans, il a été professeur à l'université de Californie, à San Diego. Durant toute une période, les universités américaines ont été un des lieux de la création artistique car elles accueillaient des artistes dans leurs départements de musique, théâtre et beaux-arts. Mais San Diego était une université où les scientifiques (majoritaires) tenaient à la légitimation d'un département par ses productions en termes de recherche. Tant qu'il n'y a eu que des compositeurs, ils ont pu s'entendre sur l'idée que la recherche correspondait à la création : l'œuvre du compositeur pouvait s'apparenter à la thèse. Mais quand l'université s'est mise à accueillir des performers, la question de la recherche s'est compliquée. Il n'y avait aucune explication, aucune explicitation des processus de recherche. Il n'y avait pas de formalisation de « qu'est-ce que va faire l'étudiant en doctorat quand il ou elle travaille une œuvre et/ou l'écrit par exemple ? ». Et un deuxième problème est apparu, relatif à l'évaluation de la création, à l'absence de règles particulières et à la difficulté de déterminer « qu'est-ce qui est du domaine de la nouveauté par rapport à l'existant ? ». Une des solutions a été de se focaliser sur les processus, et plus seulement sur le résultat.

Trois « témoins » ont conclu les témoignages de la matinée, en mettant en avant successivement :

- L'intérêt d'un travail transversal, de l'analyse de nos pratiques respectives, des différences entre domaines artistiques.
- La nécessité de prendre en compte l'urgence de la situation actuelle, et de proposer un enseignement supérieur dans des perspectives différentes de celles de l'enseignement supérieur scientifique.
- La présence d'enjeux différents ou non, entre enseignement initial et supérieur, entre enseignement général et artistique.
- La question des spécificités de la recherche artistique, et la question de « l'âme », de la raison d'être d'une école d'enseignement artistique en général.

Quelques pistes d'analyse :

Des points communs entre les différents arts :

Bien qu'ils soient certainement plus nombreux, nous en avons relevé deux durant cette matinée :

- On retrouve dans plusieurs discours l'importance de l'accompagnement de projets, de processus de formation sur un temps long, et de

la recherche à tous les niveaux (Dominique Clément, Pascal Papini, Jean-Charles François).

- On retrouve aussi la nécessité d'un cadre qui fixe un certain nombre de contraintes pour inventer, prendre des initiatives (Dominique Clément, Pascal Papini, Pascale Joannard).

Des différences à creuser :

- Ecoles d'art et conservatoire semblent s'opposer sur leurs missions : d'animation du territoire dans un cas, protection d'un espace d'expérimentation dans l'autre.
- La notion de service public : que signifie-t-elle pour les différents champs ? Signifie-t-elle seulement ouvert à tous ? Encadrement ou développement des pratiques amateurs ?
- Perception de l'urgence.
- Nécessité de faire écrire sur l'histoire de l'enseignement, nécessité d'un « échange systématique critique de l'histoire institutionnelle de nos disciplines »

Et maintenant ?

Cette rencontre n'était qu'une première étape, et ARTE[F]act se mobilise pour rassembler d'autres témoignages, permettant ainsi de rendre plus visible la diversité et la richesse des pratiques artistiques contemporaines.

Une deuxième rencontre est prévue le lundi 17 octobre, avec notamment l'intervention d'artistes danseurs et de plasticiens. ARTE[F]act travaille aussi à constituer un glossaire comparé, permettant de définir des termes artistiques, en développant toutes les nuances, ou les acceptions particulières qu'ils prennent dans les différents domaines artistiques.

Par ailleurs ARTE[F]act entend proposer à ses partenaires les pistes ainsi défrichées pour en faire un des éléments du programme des asisses organisées par CANOPEEA.

Participer à Renc'Arts

La démarche vous intéresse ?

**Vous souhaitez participer aux débats,
communiquer sur votre expérience ?**

contact@sauvonslenseignementartistique.fr

Présentation du CANOPÉEA

Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes
sur les Pratiques, l'Éducation et les Enseignements Artistiques

À l'initiative de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture), et dans l'esprit du groupe de travail que cette fédération d'élus avait consacré à l'enseignement artistique spécialisé en 1997, plusieurs réunions de concertation se sont tenues au cours du premier semestre de l'année 2009.

Ces réunions ont associé des représentants d'organisations professionnelles et de parents d'élèves aux côtés d'associations d'élus et de responsables des enseignements artistiques des Régions, autour de la réécriture devenue nécessaire de l'article 101 de la loi du 13 août 2004¹. Cette concertation fructueuse permet de dégager des pistes de consensus et de mettre en lumière l'intérêt d'échanges de cette nature en regard des difficultés rencontrées dans l'application de la loi.

En septembre 2009, la préparation par le ministère de la Culture de textes sur la structuration et l'évolution de l'enseignement supérieur de la musique fut l'occasion d'un nouveau dialogue, élargi à l'ensemble des acteurs concernés par ces réformes, toutes esthétiques confondues.

Certaines mesures remettant en jeu la formation des enseignants et le rôle des CEFEDM (Centres de formation des enseignants de la danse et de la musique) suscitèrent de vives réactions et nourrirent les débats.

L'enjeu d'un rapport constamment renouvelé entre la pratique d'un art et les demandes multiples, multiformes, parfois contradictoires, parfois informulées, des collectivités face aux besoins des territoires et de leurs habitants, renforçait la nécessité d'une réflexion approfondie sur les évolutions à poursuivre en matière de formation des enseignants-musiciens.

Cette situation faisait également écho aux questionnements des CFMI (Centre de formation des musiciens intervenants) sur leur avenir et, au-delà, à l'évolution de la formation au sein des IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres).

Mais cette réflexion pouvait-elle s'envisager sans une vision globale du champ et des problématiques ? Sans une pensée transversale et interdisciplinaire sur l'enseignement comme sur les pratiques ?

Dans ce contexte, avec en trame de fond la LOLF², la RGPP³ et la réforme des collectivités territoriales, la Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel, en synergie avec de nombreux acteurs du paysage de l'éducation et des enseignements artistiques, proposa d'organiser des Assises nationales des enseignements artistiques. Les partenaires multiples de cette démarche (collectivités territoriales, conservatoires, lieux de musiques actuelles, fédération de parents d'élèves, associations départementales et régionales, écoles associatives, etc.) pourraient ainsi témoigner de leur implication et contribuer au débat.

Le nouvel espace de concertation s'est alors pérennisé. D'étape en étape les échanges se sont approfondis, se sont progressivement structurés, une véritable expertise commune s'est peu à peu construite. Le besoin d'élargir et de consolider cette concertation transversale dans la perspective souhaitée des Assises a conduit au recrutement en janvier 2011 de deux chefs de projet : Jean-Pierre Seyvos et Vincent Lalanne.

Le sigle CANOPÉEA (Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'Éducation et les Enseignements Artistiques) est créé en avril 2011.

¹ Le volet « enseignements artistiques » de cette loi porte sur les libertés et responsabilités locales et avait comme objectif la clarification de la répartition des compétences entre les collectivités publiques. L'application de cette loi fait l'objet actuellement d'un blocage. Celui-ci se traduit notamment par un report des transferts financiers prévus par la loi et une mise en suspens du lancement des nouveaux cycles d'enseignement préprofessionnels, dont l'organisation et le financement incombent désormais aux Régions.

² À l'initiative du Parlement, la loi organique relative aux lois de finances, LOLF, votée en 2001 et appliquée pour la première fois en 2006, réforme en profondeur la construction et le suivi du budget de l'État désormais présenté par grandes politiques publiques. Elle met l'action de l'État à l'épreuve de la performance : les objectifs de la politique publique sont-ils atteints ? Et le sont-ils au meilleur coût ? La LOLF donne également plus de pouvoirs au Parlement dans le vote et le contrôle du budget de l'État.

Alain Lamber et Didier Migaud, parlementaires, ont produit un rapport (www.minefi.gouv.fr/performance/pdf/lolf/rapport_lolf.pdf) au gouvernement pour faire le bilan de la mise en œuvre de la LOLF, il souligne notamment « Si le texte de la loi organique s'appuie sur des principes importants tels que l'extension de la liberté de gestion, le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats et la garantie d'une plus grande transparence dans la présentation et l'exécution du budget, aujourd'hui, sa traduction la plus visible pour les gestionnaires est l'accroissement des rigidités dans la gestion quotidienne, le renforcement des contraintes en matière de compte rendu, une recentralisation des lieux de décision, une marginalisation de la démarche de performance et l'absence persistante de visibilité sur les moyens.

³ La révision générale des politiques publiques (RGPP) consiste en une analyse des missions et actions de l'État, suivie de la mise en œuvre de scénarios de réformes structurelles. La RGPP a pour but la réforme de l'État, la baisse des dépenses publiques et l'amélioration des politiques publiques.



Dix partenaires

Pour contribuer à une politique culturelle ambitieuse, un collectif de 10 partenaires décidés à travailler ensemble s'est constitué

PFI

Plateforme interrégionale d'échanges et de coopération pour le développement culturel

<http://www.pfi-culture.org>

Arts Vivants et Départements,

<http://www.arts-vivants-departements.fr>

Culture et Départements

<http://www.culturedepartements.org>

Conseil des CEFEDM

Conseil national des centres et départements de formation supérieure à l'enseignement artistique spécialisé

ARTE[F]act

Art et formation en actes

<http://www.sauvonslenseignementartistique.fr>

Conseil des CFMI

Conseil des Centres de Formation des Musiciens intervenants à l'école

RPM

Collectif Recherche en Pédagogie Musicale,

<http://collectifrpm.canalblog.com>

CDF

Conservatoires de France,

<http://www.conservatoires-france.com>

FNEIJMA

Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles

<http://www.fnejma.org>

FNAPEC

Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves des Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

<http://www.fnapec.com/>

Les enjeux

Le besoin d'un dialogue renouvelé avec tous les acteurs concernés par le domaine de l'art, participe d'un enjeu démocratique, d'une volonté de cohésion sociale et de la nécessaire contribution à l'évaluation et à l'amélioration des politiques publiques.

En ce sens, la démarche du CANOPÉEA est d'apporter un éclairage et des réponses concertées et adaptées aux enjeux des pratiques artistiques et culturelles dans notre société. Cette réflexion se veut suffisamment large et transversale sur l'ensemble du champ pour questionner les relations entre éducation, enseignement, médiation, création, diffusion, territoires et habitants, au service de l'intérêt général.

La démarche

Ce collectif réunit des associations et fédérations actives sur le champ culturel.

Ces partenaires ont de prime abord écrit une charte qui précise les valeurs sur lesquelles ils souhaitent fonder leur démarche collective, et définit également les règles et l'éthique de fonctionnement de ce projet.

Cette charte est consultable sur <http://www.canopeea.fr>

Pourquoi ARTe[F]act y est impliquée?

Nous avons contribué au cours des nombreuses réunions organisées avec les partenaires à travailler à une présentation commune de nos valeurs, de nos points de convergences et divergences, nous nous reconnaissons donc pleinement dans l'approche proposée par CANOPÉEA. Le simple fait de réussir à ce que se confrontent les points de vue de partenaires aussi divers, la possibilité constatée de pouvoir aboutir à forger des représentations communes illustre à nos yeux parfaitement bien ce qu'exprime les philosophes Paul Ricoeur et Luc Carton :

« Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêt et qui se fixe comme modalité, d'associer à parts égales, chaque citoyen dans l'expression, l'analyse et la mise en délibération de ces contradictions, en vue d'arriver à un arbitrage. »

« Cela situe bien la démocratie comme délibération : l'acte authentique de la démocratie n'est pas la décision mais la délibération. »

Les objectifs et modes d'action

- Créer et développer des espaces et outils de concertation adaptés aux enjeux de la démarche.

- Créer un espace de « capitalisation » et de circulation d'informations sur ce qui existe déjà en termes de productions intellectuelles (actes de séminaires, colloques, articles...) et d'expérimentations pédagogiques.

- Contribuer à développer avec l'Etat, les collectivités territoriales, les professionnels dans leur diversité et les populations (usagers, praticiens, publics, ...), une réflexion suffisamment large et transversale pour être pertinente et lisible dans le contexte actuel, et la faire déboucher sur une mise en action concrète.

- Organiser des assises, temps forts de cette démarche, afin de convertir la réflexion en programmes d'actions applicables sur les territoires.

Les assises se dérouleront en trois temps :

Un premier temps sera organisé à Brive les 8, 9 et 10 décembre. Ce coup d'envoi national doit permettre de poser le cadre de la réflexion et des actions à mener. Ce moment est donc fondamental pour permettre une mobilisation sur les autres temps prévus.

Le deuxième temps en région, sur les territoires, doit permettre d'engranger l'approfondissement de thématiques données et/ou de contextualisation des politiques défendues ou analysées. Par exemple une Région s'est déclarée intéressée à l'organisation d'un débat sur les valeurs et les modalités permettant d'étudier la mise en place d'un pôle d'enseignement supérieur. Cette thématique devant permettre tout à la fois une réflexion nationale et son application ou la mise en perspective à l'échelle du territoire régional d'accueil. Le nombre de manifestations organisées dépendant bien évidemment des partenaires susceptibles d'accueillir, proposer, organiser ces rencontres.

Le dernier temps a pour vocation la capitalisation de ce qui s'est déroulé durant les manifestations régionales, en organisant à Paris deux journées à nouveaux d'assises nationales à même de proposer des axes programmatiques à la nouvelle équipe issue des élections présidentielle 2012.

Car c'est bien là que réside une part de l'enjeu, s'entendre pour imaginer et proposer à la veille d'un nouveau cycle gouvernemental.

Les moyens

Les ressources

Ce collectif s'est doté de moyens financiers permettant le recrutement de deux chargés de mission : Jean-Pierre Seyvos et Vincent Lalanne. Ils œuvrent au bon fonctionnement du collectif, aux modalités de mises en œuvre du travail en commun et à l'organisation des temps d'assises. Des micro subventions sont sollicitées auprès des collectivités locales, le mécénat est également sollicité ainsi que l'aide parlementaire.

Les espaces de concertation

Pour nourrir la réflexion et pouvoir construire des réponses concertées et adaptées aux enjeux des pratiques artistiques et culturelles dans notre société, au plan national comme sur chaque territoire, le CANOPÉEA crée et développe des espaces et des outils de concertation permanents.

Les deux principaux espaces sont :

- l'Assemblée ouverte, qui permet une fois par mois - et selon les configurations - aux représentants d'associations, fédérations et de structures œuvrant dans le champ des pratiques, de l'éducation et des enseignements artistiques, de pouvoir échanger et d'être force de propositions sur les thématiques traitées par le CANOPÉEA ;

- le site Internet du CANOPÉEA, qui permet de faire des suggestions, des contributions (pour les adhérents), et comportera prochainement un espace forum.

Plus d'informations : <http://www.canopeea.fr>

Le point de vue des collectivités locales

ARTE[F]act demande que se tienne un débat affiché sur les enjeux de la réforme. Le Ministère consulte de façon sectorielle sans rendre publiques les positions des uns et des autres. Le débat démocratique pour mener à bien la réforme est pourtant nécessaire si l'on veut ré-imaginer une politique culturelle. Nous avons donc sollicité dans ce numéro les partenaires incontournables de la réforme, les collectivités territoriales, pour leur soumettre nos questionnements et recueillir leurs points de vue sur les enjeux actuels :

1 - Sens politique de l'enseignement artistique

Les budgets alloués aux différents lieux d'enseignement artistique par les collectivités territoriales illustrent l'importance de ces établissements dans les politiques culturelles des collectivités.

Est-ce que sur le plan national, la mission de ces établissements fait l'objet d'une réflexion et d'un débat ?

Existe-t-il un écart entre ce que représente l'établissement sur votre territoire et la façon dont on inscrit cette catégorie dans les politiques culturelles nationales ?

Pourriez-vous décrire en quoi cet ou ces établissements représentent un enjeu et une perspective pour votre territoire ?

Comment s'inscrivent ces lieux d'enseignement artistique dans la sphère du service public ?

2 - Missions des établissements / compétences des enseignants

Quelles sont les missions prioritaires de ces établissements ?

Comment est défini leur cahier des charges ?

Au regard de ces missions, quelles compétences et quels savoir-faire sont aujourd'hui demandés à un enseignant par son employeur public ?

3 - Bilan de la loi de décentralisation du 13 août 2004

La loi du 13 août 2004 visait à préciser le schéma des compétences et des financements des structures d'enseignement spécialisé entre municipalités, départements régions et Etat. La mise en oeuvre de cette loi reste aujourd'hui confuse, notamment au regard de la mise en place des CEPI (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial).

Quelle lecture faites-vous de ces difficultés ?

Quelles sont les pistes actuelles pour sortir de cette impasse ?

4 - Des pôles d'enseignement supérieur

L'Etat propose actuellement la création de pôles d'enseignement supérieur.

Quelle lecture avez-vous de cette proposition ?

A quels critères les collectivités territoriales seront particulièrement attentives pour s'associer à cette politique ?

5 - Emploi dans les territoires et formation supérieure artistique

Pour le ministère de la Culture, la crise du régime de l'intermittence de l'été 2003 a révélé des problèmes qui étaient à résoudre et l'a poussé à développer une politique de structuration de l'emploi. C'est dans ce cadre que s'analyse la mise en place des pôles d'enseignement supérieur. ARTE[F]act a accueilli avec intérêt cette volonté d'offrir un plus vaste réseau national d'établissements d'enseignement supérieur. Mais, l'intégration, voire la dissolution dans ces pôles du réseau existant dédié à la formation des enseignants, les CEFEDM, conduite sans bilans ni débats, nous a fortement inquiétés. Définir ainsi des cursus d'enseignement supérieur au départ de métiers centrés sur l'interprétation et la spécialisation instrumentale nous semble ainsi être une erreur d'appréciation majeure quant aux débouchés et réalités professionnels d'une part (l'enseignement représentant une part prépondérante de l'emploi), et quant aux profils des musiciens et artistes d'aujourd'hui d'autre part (dans des pratiques et des esthétiques diversifiées).

Quelle est votre vision de l'emploi culturel dans les différents territoires ? Et, en conséquence, quelles sont les composantes nécessaires d'une formation supérieure artistique ?

Regards croisés

Anne Gérard, élue à la culture de la ville de Poitiers
Guy Dumélie, vice-président d'honneur de la FNCC

ARTE[F]act : Dans le cadre de l'association aux travaux de laquelle vous participez, quelles réflexions et quels débats se mènent sur les missions des établissements d'enseignement artistique ?

A. Gérard : Les enseignements artistiques sont au coeur des débats des associations d'élus pour plusieurs raisons. C'est effectivement lié à la problématique des cycles d'enseignement professionnel initial, partiellement mis en oeuvre dans le contexte de la « suspension » de la loi de décentralisation du 13 août 2004, mais également parce que, du côté des arts plastiques, s'est engagé depuis 3 ans un vaste chantier de création d'établissements publics sur tout le territoire. Ce qui est en jeu est donc à la fois la question de la formation et la question de la coopération entre collectivités et Etat.

G. Dumélie : La FNCC dont je suis le vice-président d'honneur porte une attention particulière à l'enseignement artistique depuis 1997, année où un élu s'est publiquement interrogé sur l'impact des sommes considérables qu'il allouait à son conservatoire par rapport au territoire et à la population. Cette question a levé une forme de voile mental qui interdisait implicitement de s'interroger sur les finalités de ces établissements. Aujourd'hui les élus sont prêts à continuer à en assumer l'investissement, mais en contrepartie ils demandent que le cahier des charges intègre d'autres missions que celle d'apprendre à jouer d'un instrument à des jeunes dans les murs de l'établissement.

ARTE[F]act : Pourriez-vous décrire en quelques mots les missions de ces établissements ?

A. Gérard : On répète à l'envi qu'ils sont des établissements culturels à part entière et, en effet, leurs missions, liées aux territoires sur lesquels elles s'exercent, vont bien au-delà de la formation ; qu'elle soit celle, majoritaire, de futurs praticiens en amateur ou celle instaurant les prémices d'une future orientation professionnelle. Nous pourrions développer une longue liste de missions complémentaires, mais, globalement, la vocation de ces établissements est de développer et de promouvoir les pratiques artistiques et culturelles sur un territoire, en direction d'élèves inscrits et de publics extérieurs. J'insiste sur la notion de territoire car c'est ce qui fait la spécificité de chaque établissement : son projet est nécessairement « en lien ».

G. Dumélie : Je dirais aujourd'hui que les conservatoires doivent être des acteurs culturels sur le territoire, permettant aux habitants d'avoir la possibilité de développer et de s'inscrire dans un rapport à l'art, de se construire un parcours personnalisé. Certains veulent seulement aller au spectacle et aller à la pêche le reste du temps : c'est leur droit le plus strict. Mais on sait aussi que, de plus en plus, des gens souhaitent avoir leur propre pratique, leur propre expression artistique. De manière un peu caricaturale on peut dire qu'autrefois l'individu se construisait au départ du collectif, maintenant on construit du collectif au départ de l'individu. De là découle l'idée qu'un conservatoire est une équipe d'artistes-enseignants permanents sur le territoire. On attend d'eux qu'ils offrent aux habitants une diversité de rapports à la musique, l'entrée par l'apprentissage d'un instrument doit être présente mais ne doit pas être une finalité, on pense à des propositions comme « orchestre à l'école », on pense à la nécessité de réellement prendre en compte ce que pourrait être le travail avec les amateurs avec les adultes. Cela suppose de sortir des murs de l'école, l'enseignant doit être capable d'organiser, de mettre en place et de réaliser des projets avec d'autres acteurs artistiques, culturels et sociaux sur le territoire. Les textes officiels ont d'ailleurs évolué dans ce sens : les schémas d'orientation pédagogique ont bien précisé par exemple que les conservatoires doivent prendre une place dans l'éducation artistique. Celle-ci doit être accessible tout au long de la vie, et pas seulement à travers les DUMistes dans les écoles : c'est un autre rapport à l'art. Il faut relier tout cela à la question de la

diversité culturelle. Cette diversité culturelle ne doit pas formuler de façon caricaturale « l'universalité » avec Bach et Flaubert et puis, à la marge, dans des « ateliers », une prise en compte un peu condescendante de la « diversité » associant le rock, les musiques du monde, le rap etc. Là, nous quittons l'universel pour naviguer entre animation et sous-culture. Il faut quitter cette centralité de l'homme blanc qui reste dans le fond des valeurs du colonialisme. Si on veut dépasser cela, et c'est nécessaire dans le projet de société que l'on ambitionne, il faut prendre en compte les enjeux de la place d'acteur culturel des conservatoires, de la place du travail sur différents arts qui n'ont pas la même formation, les mêmes objectifs, les mêmes statuts... Bref, travailler avec l'autre.

ARTE[F]act : Au regard de ces missions, quelles compétences et quels savoir-faire sont aujourd'hui demandés à un enseignant par son employeur public ?

G. Dumélie : Cela peut apparaître comme une provocation, mais ça ne l'est pas, j'ai le rêve d'organiser les choses pour que les conservatoires puissent être ouverts du 1er janvier au 31 décembre. Il ne s'agit pas de nier le droit aux congés des salariés mais aménager l'ouverture de ces lieux pour qu'ils puissent être accessibles et ouverts en permanence à la population. Cela implique notamment de remettre à plat le statut de 1991. Ce dernier a été pensé au départ d'un moule ancien et il fige énormément les choses, 16 heures semaines pour les professeurs, 20 heures semaine pour les assistants, ce rythme hebdomadaire rend difficile la mutation des propositions pédagogiques. Il faut, dans le respect du code du travail et des droits du salarié, se donner la possibilité de penser les choses autrement. La charge d'emploi doit se définir annuellement et se répartir plus soupagement en fonction des projets et du rythme de l'établissement. Cela suppose des semaines plus intenses, d'autres moins, parfois le week-end, retrouver de la souplesse qui permette d'imaginer des offres en fonction des publics, des territoires et du projet d'établissement. La difficulté est de préserver le statut des enseignants, susciter plus qu'imposer leur implication dans des projets mais remettre à plat un statut actuellement bien trop rigide qui favorise les blocages plus qu'il ne permet d'inscrire ces établissements dans une définition contemporaine du service public.

A. Gérard : Des compétences multiples. Il est certes enseignant mais il est aussi artiste... et on lui demande d'être médiateur. Il faut donc bien sûr qu'il soit pédagogue et qu'il puisse encadrer la pratique amateur, participer à l'action culturelle, comme être interprète, créateur... Sachant qu'il doit de fait s'adapter à des publics et à des contextes sociaux, culturels différents, sachant qu'il doit savoir animer et fédérer... C'est vrai que beaucoup leur est demandé !

G. Dumélie : Mais ce qui est vrai pour les enseignants est vrai aussi pour les élus. Autrefois, on considérait qu'ils avaient fait leur travail de politique culturelle, essentiellement rapprocher les œuvres du public, une fois qu'ils avaient nommé un directeur et donné des budgets à des structures.

Pour eux, aujourd'hui la question est de savoir quelle offre ils vont faire aux habitants, quels parcours ils vont proposer dans le domaine de la diffusion et de la formation artistique et surtout quelle sera son intégration cohérente dans un projet global. Ils doivent être initiateurs d'un projet culturel sur le territoire dans lequel l'ensemble des dimensions est présent, y compris les pratiques amateurs. Cela demande un travail de réflexion, de conviction, d'élaboration, avec leurs services bien entendu mais aussi avec l'ensemble des professionnels du secteur artistique et culturel. Pour les élus, comme pour les enseignants, l'approche est différente, ils doivent prendre en compte cette vision globale du sens et du résultat qu'ont leurs actions pour la population. Il ne s'agit pas seulement de donner des cours d'instruments aux enfants, même si c'est caricatural de le dire comme ça.

ARTE[F]act : Quelles sont les difficultés et les solutions possibles à la mise en place de la loi de décentralisation du 13 août 2004 ?

A. Gérard : Aujourd'hui nous sommes dans une situation paradoxale ; puisque l'Etat et les Régions ne se sont pas accordés sur le montant des crédits nécessaires pour garantir le développement du CEPI, l'Etat a décidé de transférer ses crédits aux villes. En ce sens, celles-ci auraient ainsi l'entière maîtrise budgétaire, mais avec

une prescription du seul Etat et une organisation qui dépendrait des Régions... Nous attendons donc la rentrée et le nouveau rapport de la sénatrice Catherine Morin-Dessailly. Sans consensus, il paraît difficile de modifier la loi, après 7 ans de négociations !

G. Dumélie : Je pense que rien ne se fera d'ici les présidentielles. Donc, même si on ne sera pas entendus dans l'immédiat, c'est le moment de retravailler sur cette question des cycles spécialisés au niveau des Régions. Si l'on veut travailler sur un véritable service public, il ne s'agit plus de travailler côte à côte avec son égo personnel. Je ne désespère pas de faire passer l'idée que les Régions ont un vrai rôle de mise en place de réflexion, de concertation, d'aménagement du territoire. Ne renonçons pas à la responsabilité des Régions qui permet l'aménagement sur le territoire, la mise en réseau des établissements. Les choses ne sont plus pensées uniquement par établissement. C'est d'ailleurs une des faiblesses rencontrée dans cette construction de l'enseignement artistique. Chacun fonctionnait dans son coin, avec son directeur. Directeurs auxquels je rends grâce par ailleurs, ils ont été moteurs du développement des établissements sur le territoire et ils ont fait partager et adopter par les maires ce besoin de travailler ces questions. Mais cela a eu comme conséquence le fait que chacun fonctionnait dans son coin : « moi mon conservatoire, moi mes profs »... Et c'est pour cela aussi, qu'on s'est si vite conformé au modèle professionnel existant : « on forme des professionnels. »

ARTE[F]act : Quels sont les 3 principes et valeurs politiques prioritaires à défendre dans le champ de la formation artistique ?

G. Dumélie : Le premier principe que je formulerai c'est que tout habitant a droit à la formation tout au long de la vie. D'ailleurs c'est l'expression utilisée par le Ministère lui même.

Deuxièmement, il faut que dans la formation, l'apprenant ne soit pas considéré comme celui qui ne sait rien et qui vient tout chercher. Même s'il pense ne rien savoir, il a une expérience, un vécu.

Et troisième chose : la formation c'est pour être avec les autres, faire du lien pour se construire dans le rapport à l'autre. C'est l'autre qui me construit. L'art divise, et la culture fait du lien humain pour rassembler les gens. L'art divise parce que ça touche chacun. Moi ça me touche d'une certaine façon et vous ça vous touche d'une autre. Mais à partir du moment où on échange sur cette différence, ça fait du lien. Le problème est que l'expression « lien social » est un mot valise. Cela permet l'instrumentalisation des formations et des projets artistiques. Je préfère « lien humain » parce que ce sont des personnes. Si on élabore et réalise un projet artistique avec des gens, ceux qui l'auront vécu ne sont plus tout à fait les mêmes à la fin. Ils évoluent à l'intérieur d'eux-mêmes mais dans le rapport avec les autres.

Premier principe donc : on a droit à la formation tout au long de sa vie. Deuxième : on y a droit à partir de ce qu'on est, avec sa richesse personnelle. Et troisième : la formation c'est pour faire du lien humain pour se construire dans le rapport à l'autre.

A ces trois principes, je pourrais rajouter une valeur, mais est-ce une valeur ? Probablement : toutes les musiques sont des musiques, toutes les danses sont de la danse etc.

ARTE[F]act : A quels critères les collectivités territoriales seront particulièrement attentives pour s'associer à la mise en place de pôles d'enseignement supérieur artistique ?

A. Gérard : Au-delà des questions financières et d'aménagement du territoire, nous serons vigilants concernant la formation des futurs enseignants. Comme on l'a vu auparavant, il s'agit d'un véritable métier. En tant que collectivités, nous confions une responsabilité territoriale à chacun d'entre eux.

Parallèlement, nous souhaitons que l'Etat adopte une position claire quant au rôle qu'il doit jouer dans ces pôles.

Sur la base d'un entretien réalisé avec Guy Dumélie et d'un écrit d'Anne Gérard.



Entretien avec : Abraham Bengio

A.Bengio : Je précise d'abord que pour nous l'enseignement artistique prend en compte le spectacle vivant, les arts plastiques, les arts visuels, l'architecture. Il faut ensuite démêler dans ces champs de ce qui relève de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de l'enseignement initial.

ARTE[F]act : Quel sens donnez-vous à cette association de champs qui ont des histoires, des fonctionnements, des pratiques parfois très éloignées ?

A.Bengio : D'abord l'insertion des diplômés. Comment aider des jeunes qui sortent des écoles d'architecture, d'art, de l'ENSATT, de la comédie de Saint-Étienne... ? C'est une préoccupation commune à tous les champs artistiques et à toutes les Régions. Autre fil rouge : le lien entre création, diffusion et animation. Un établissement d'enseignement artistique, doit être en prise avec la cité, le contexte territorial, les équipes artistiques, le milieu scolaire... On ne parle pas assez de ces articulations-là au Ministère.

Depuis la loi de 2004, l'Association des Régions de France (ARF) se penche sur l'enseignement initial et préprofessionnel. Après des débats intenses, nous sommes en attente des décisions du ministère, sachant qu'il n'est pas possible pour nous de faire l'économie d'une réécriture de la loi.

ARTE[F]act : Pouvez-vous parler de ces « débats intenses » ?

A.Bengio : Est-ce que l'enseignement préprofessionnel fait partie de nos compétences ? Des Régions, comme Rhône-Alpes, trouvaient ce transfert intéressant et complémentaire avec la formation professionnelle continue qui fait partie des attributions de la Région. D'autres que cela ne relève pas de notre compétence puisque cela n'aboutit à aucun diplôme ouvrant une perspective professionnelle. Un avis juridique rendu récemment par le ministère a précisé qu'il s'agissait bien d'une compétence de nos collectivités.

ARTE[F]act : Quelles sont vos attentes pour ces établissements ? L'articulation entre la pratique amateur et le préprofessionnalisant, L'accès à des formations supérieures, l'aspect financier ?

A.Bengio : Les techniciens recrutés pour mettre en place les CEPI ont discuté de façon très pointue des questions de fond. Mais l'essentiel des débats à l'ARF s'est focalisé sur l'aspect financier. Il fallait regarder de très près ce qu'on nous proposait pour trois raisons :

- Nous savions que cette réforme était souhaitée depuis longtemps au ministère mais son coût n'avait pas permis sa mise en oeuvre. Nous nous sommes donc légitimement interrogés le jour où simultanément la réforme a été lancée et transférée aux Régions !

- La création des CEPI s'accompagnait de préconisations pertinentes, mais toutes alourdissaient la charge financière. Il fallait toutes les disciplines, ce qui n'était pas le cas dans tous les conservatoires. Il fallait veiller à la qualification des enseignants, ce qui est tout à fait souhaitable, mais qui n'était pas encore fait. Tout ceci avait un coût. Et puis nos services ont enrichi le concept, en y ajoutant ce qui nous tient à coeur : la démocratisation culturelle, l'aménagement du territoire... peu prises en compte jusque-là et dont aucune bien sûr n'était gratuite...

- Enfin le transfert financier pose le problème du caractère arbitraire de l'existant. Les établissements sont aujourd'hui essentiellement financés par les collectivités locales. La contribution de l'État est faible (10 % en moyenne), et ne subventionne pas tel type d'enseignement, de discipline, ou de projet mais « le conservatoire ». Cette subvention varie selon les établissements comme le financement des scènes nationales. A un moment donné, il y a un élu influent, un projet enthousiasmant, l'État met le maximum, et puis le maire n'est pas réélu, le projet change, mais le financement reste. Il en va de même des enseignements, à un moment donné certaines villes ont su négocier mieux que d'autres. Il est important de souligner que ces subventions étaient forfaitaires, sans lien avec le projet ou les enseignements proposés.

L'État, pour simplifier, a proposé la structuration suivante : pour l'enseignement initial, la commune a la charge de la pratique amateur de sa population. L'État, lui, a la charge de l'enseignement supérieur. Pour les CEPI, le préprofessionnalisant, la période de réflexion, de détermination et d'orientation vers une voie professionnelle, la responsabilité incombe aux Régions en leur transférant l'argent que l'État consacrait aux conservatoires. Mais il aurait fallu une coïncidence extraordinaire pour que l'argent donné de manière forfaitaire aux conservatoires corresponde au coût des CEPI. Donc tout en acceptant l'idée du transfert de compétences et de crédits, nous avons demandé à calculer ce que ça allait nous coûter. La question est cruciale, pour certaines Régions. Entre une Région avec un seul établissement et une autre comme Rhône-Alpes qui en compte 11, l'impact n'est pas du tout le même. Pour Rhône-Alpes, le surcoût était estimé de 5 à 7 millions d'euros. Ce n'était vraiment pas possible.

ARTE[F]act : Sauf à vous confier implicitement la régulation de l'accès au marché du travail, à travers une diminution drastique des moyens.

A.Bengio : Oui, c'était une des options possibles de dire : nous avons cet argent-là, nous faisons avec l'argent que nous avons.

Le ministère a estimé que l'écart entre le coût des CEPI et l'argent transféré était bien moindre que ce que nous craignons, mais nous n'avons jamais vraiment eu les chiffres. Pour que les choses se débloquent, il suffirait d'écrire que les Régions : « contribuent au financement » plutôt que « financent les CEPI ». Les Régions reçoivent l'argent de l'État, et peuvent rajouter à cet apport, mais de manière volontaire, comme nous l'avons fait pour les lycées pour lesquels des régions ont doublé, triplé les sommes que l'État leur avait transférées, mais c'était une démarche volontaire.

Alors où en sommes-nous maintenant ? L'ARF s'est divisée entre Régions qui ne voulaient pas y aller et celles que cela intéressait à conditions d'avoir quelques garanties (dont Rhône-Alpes). L'ARF a fini par proposer de transférer les crédits de l'État aux villes, et non pas aux Régions. L'AMF (Association des Maires de France), lucide sur les coûts que cela représente, n'est pas satisfaite. La situation est donc en attente et je serais étonné que l'État prenne des initiatives fortes à la veille d'échéances électorales importantes et de l'élaboration de textes sur la répartition des compétences entre villes, départements et régions.

ARTE[F]act : Pourriez-vous dire qu'elles sont pour vous les missions prioritaires de ces établissements ?

A.Bengio : C'est la fameuse opposition entre Racine, qui « peint les hommes tels qu'ils sont » et Corneille, « tels qu'ils devraient être » !... Aujourd'hui les missions prioritaires sont essentiellement la pratique amateur, un enseignement qui doit former des gens à la pratique instrumentale ou vocale dans une pratique collective, ce qui est encore rare. Ce que l'on souhaiterait à l'ARF, c'est une ouverture plus grande sur la diversité des pratiques musicales, chorégraphiques, théâtrales, sur l'interdisciplinarité, sur la pratique collective. Dans le cycle préprofessionnel, on souhaiterait qu'il y ait d'autres préoccupations que la pratique d'un instrument ou d'une discipline, bien que cela reste évidemment important. Il ne suffit pas de maîtriser une discipline pour être un bon professeur. Il faut connaître la pédagogie, d'autant que l'enseignement représente un débouché professionnel majeur. Nous aimerions que cela soit pris en compte dans ces lieux, comme nous demandons aujourd'hui la prise en compte de l'action culturelle et de la médiation dans les orchestres. Le militantisme ne suffit pas, la médiation, cela s'apprend, comme le reste. On regardera également comment sont prises en compte les cultures issues de l'immigration, les cultures de la modernité et si l'on est dans des schémas plus classiques, comment est prise en compte la pratique collective, et pas seulement la pratique individuelle...

ARTE[F]act : N'y a-t-il pas une forme de contradiction dans ce que vous dites : d'un côté il y a tous les éléments qui constituent une politique culturelle avec une vision assez précise de ce que pourraient être les conservatoires, leurs missions, quel type de service public ils constituent. D'un autre côté persiste une forme d'illégitimité à porter un regard dessus parce que c'est une problématique d'experts.



A.Bengio : C'est un phénomène général : les collectivités territoriales se situent dans le contexte d'un état de la décentralisation, notamment culturelle. Elles ont hérité de modèles que l'État leur a imposés, efficaces hier, moins aujourd'hui. Des modèles qu'il faut réinterroger à la lumière de préoccupations qui n'existaient pas autrefois notamment sur les publics, les territoires.

La question est de s'affranchir de cette tutelle parfois pesante dans le dialogue et sans faire table rase du passé. Nous souhaiterions avoir en face de nous un État suffisamment fort pour ne pas être inquiet, qui ne se sente pas agressé ou en danger dès qu'on lui parle, qui se recentrerait sur les missions qui sont les siennes, et qui décentraliserait le reste. Pas parce que les choses lui échappent, ni parce qu'il n'a plus d'argent, ni pour s'en débarrasser, mais bien parce qu'il estimerait qu'elles seraient mieux gérées à tel ou tel niveau tout en gardant un contrôle technique et scientifique.

ARTE[F]act : Trois principes et valeurs politiques prioritaires à défendre pour vous dans le champ de la formation artistique ?

A.Bengio : En premier la diversité. Ces établissements doivent s'inscrire dans le XXI^e siècle, en embrassant tout le champ artistique y compris celui des disciplines qui émergent en ce moment, et en restaurant le dialogue entre elles. Nous avons chez nous le conservatoire de Villeurbanne qui est un bon exemple. J'espère qu'il n'est pas le seul en France.

Ensuite la question de la démocratisation. Les conservatoires restent encore relativement élitistes, plus que la moyenne des équipements culturels. On les fréquente quand on est issu d'une certaine classe sociale, pas forcément au sens du montant des revenus même si cela joue certainement, mais plutôt dans le sens d'une certaine insertion culturelle. Comment faire pour que les conservatoires soient au service de l'ensemble de la population ? Comment faire pour toucher davantage les classes les plus populaires ou en tout cas une population plus éloignée des pratiques artistiques et culturelles ?

Et puis troisièmement, c'est en termes d'aménagement du territoire, en termes de réseau. La Commission Régionale Enseignements Artistiques, quand elle fonctionnera, me paraît offrir des possibilités d'échanges entre différents établissements sur un même territoire, ou même en interrégional.

ARTE[F]act : Quelle est votre position sur les pôles d'enseignement supérieur artistique ?

A.Bengio : La Région Rhône-Alpes fait souvent partie des premières Régions à s'engager à peu près dans tous les domaines. Dans ce dossier, nous sommes en retard, parce que nous n'avons pas encore perçu de méthodologie satisfaisante. Nous sommes donc en attente de voir ce que proposera l'administration centrale. Nous sommes inquiets sur le financement, mais au-delà les finalités du projet ne sont pas très claires. Nous avons des établissements comme la Comédie de Saint-Étienne, l'Ensatt, le CNSMD de Lyon, le CEFEDEM, le CFMI, l'université, toute la gamme des outils possibles. Mais comment tout cela s'articule, et qu'attend-t-on de nous ? En Rhône-Alpes, cela ne nous paraît pas très clair.

ARTE[F]act : Dans une perspective de pôles d'enseignement supérieur à quoi seriez-vous particulièrement attachés, vigilants ?

A.Bengio : La question de la recherche est essentielle pour rentrer dans les PRES (Pôle Régionaux d'Enseignement Supérieur). Si l'on doit se rapprocher du monde universitaire, inspirons-nous donc ce qu'il y a de mieux chez eux : les laboratoires et les équipes de recherche. Il y a aussi ce souci de la démocratisation et de la diversification. Et puis évidemment, ce qui pour nous est crucial : l'adéquation entre emploi et formation. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut enseigner ce que qui peut être rentable tout de suite, ce serait un appauvrissement intellectuel consternant, mais on a une responsabilité, on ne peut pas inciter des jeunes à entrer dans des formations qui sont des voies sans issue, qui ne préparent qu'à Pôle Emploi. Il faut faire extrêmement attention à cela.

ARTE[F]act : Pierre Michel Menger évoque¹ l'hyperflexibilité du monde du travail artistique, paradoxalement à la pointe de l'hyperlibéralisme. Le Cefedem Rhône-Alpes avait déposé un projet de formation associant artistique, médiation et enseignement. L'idée était d'offrir une formation préparant à un portefeuille de compétences, nécessaires aujourd'hui dans beaucoup de territoires. Ce projet a été refusé en grande partie parce que le champ syndical est très attaché à la conception monolithique du « métier » centré exclusivement sur l'interprète, cette crispation est liée aux attaques menées sur le régime de l'intermittence du spectacle. Est-ce qu'il y a une réflexion au niveau des Régions sur l'emploi culturel, sur la notion de polyactivité ? Car vous avez cette mission et des outils de travail sur l'emploi.

A.Bengio : Cette réflexion tarde à se mettre vraiment en place, surtout dans le contexte actuel. Il ne s'agit pas vraiment d'attentisme, mais on se demande quels vont être les tous prochains développements.

ARTE[F]act : Vous avez décrit une logique circulaire : des modèles issus du passé, difficiles à faire bouger, des situations financières, des logiques de positionnements stratégiques ou tactiques d'établissements. Il semble difficile de faire émerger une culture commune permettant de dire pour chacun quels sont ses enjeux, sa manière de voir, et de faire construire quelque chose qui tienne compte le plus possible des uns et des autres.

A.Bengio : Jérôme Bouet, a produit un rapport qui évoque les relations avec les collectivités territoriales² : comment rénover le dialogue État / collectivités territoriales, sur une base plus équitable ? Sachant que l'État a en effet les moyens techniques de l'expertise dans ces domaines-là, et que nous, nous avons la préoccupation qui est celle de nos élus. Il ne s'agit pas seulement d'argent, mais d'écoute respective.

ARTE[F]act : Si nous organisons avec CANOPEEA des assises en 2012, quels seraient pour vous les axes les plus intéressants ?

A.Bengio : Maintenir une tension forte entre les polarité comme en électricité : s'il n'y a pas de polarité, il n'y a pas de courant. Il y a d'un côté des équipements qui doivent être des établissements d'excellence, et nous sommes à l'écoute de ce que l'État ou d'autres partenaires peuvent nous dire pour que ces établissements soient encore plus performants. Dans le même temps, ne pas oublier que les équipements s'insèrent dans un contexte, géographique, social, et que l'analyse qu'on peut en faire, ne sera pas exactement la même que celle qu'on peut faire d'un équipement qui est situé ailleurs. Cela, le ministère doit pouvoir l'entendre. La convention que l'on passera autour de tel équipement doit tenir compte de critères de qualité nationaux et internationaux ET des spécificités locales. Nous l'avons fait pour nos scènes régionales. Nous savons traiter différemment la scène régionale de Privas, seul équipement de diffusion artistique et culturelle de qualité dans le département de l'Ardèche, et Décines, qui se trouve dans une agglomération lyonnaise où il y a une dizaine de scènes régionales. Nous avons demandé à Privas, seul représentant de la problématique de la diffusion, d'avoir un spectre très large, pluridisciplinaire, éclectique, au meilleur sens du terme, parce que nous savons que ce qu'il ne proposera pas ne sera tout simplement pas vu par la population. Et au contraire, il y a des choses très différentes à Décines, axées sur un type de public, une discipline, ... Il faudrait qu'il en aille de même des équipements d'enseignement artistique. Il y a un niveau de qualité auquel il ne faut absolument pas renoncer, et après il faut voir quel est le projet politique sur le territoire donné. Un conservatoire situé dans une ville de banlieue, où il y a des gens issus de 30 ethnies différentes, un creuset en fusion, peut avoir d'autres préoccupations, fonctionner différemment que le conservatoire d'un quartier chic d'une grande ville, avec toutes sortes d'équipements de création et de diffusion autour. Ce ne sont pas les mêmes problématiques. Comment le projet pédagogique de cet établissement va tenir compte de la situation ? Cela me semblerait un bon sujet pour de telles assises.

¹ Pierre-Michel Menger, Portrait de l'artiste en travailleur, édition de seuil, 2002, 96 p.

² Jérôme Bouet, ancien Directeur de la Musique et de la Danse et ancien Directeur Régional des Affaires Culturelles de la région Rhône-Alpes : « 21 propositions pour relancer le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales dans le domaine culturel » n° 2010-36-octobre 2010

Question écrite n° 17226 de M. Yves Chastan (Ardèche - SOC) publiée dans le JO Sénat du 17/02/2011 - page 374

M. Yves Chastan attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le projet de réforme de l'enseignement supérieur artistique.

De nombreux professionnels, et notamment de l'enseignement artistique, dénoncent une réforme basée sur une architecture institutionnelle rigide impliquant la disparition des centres de formation à l'enseignement artistique, sans qu'il y ait de contrepartie possible, alors même que l'enseignement représente le premier secteur d'emploi des musiciens.

Par ailleurs, cette réforme ne tient pas compte de la nécessité, au regard de la tendance générale des pratiques musicales, d'inscrire les logiques de médiation dans l'acte artistique lui-même.

Enfin, ce projet de réforme semble donner une priorité absolue à la formation d'artistes interprètes sans prendre en compte la grande diversité des approches créatives qui existent aujourd'hui dans les manières de créer, de produire, de diffuser et de penser la musique.

Dès lors, les professionnels du secteur demandent un moratoire d'urgence concernant ce projet de réforme, une évaluation, d'une part, des actions conduites depuis trente ans et, d'autre part, des établissements existants - centre de formation des enseignants de la musique (Cefedem), centre de formation de musiciens intervenants (CFMI)...-, ainsi que le développement de recherches sur ces thèmes et enfin des conclusions qui doivent être prises dans la concertation permanente avec l'ensemble des acteurs concernés.

Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre pour répondre aux attentes des professionnels de ce secteur.

Réponse du ministère de la Culture et de la Communication publiée dans le JO Sénat du 25/08/2011 - page 2206

L'enseignement supérieur est, dans le domaine du spectacle vivant, depuis plusieurs années dans une phase de structuration liée à la fois aux évolutions générales de ce niveau d'enseignement, dans le contexte de la mise en place du LMD, et à la volonté des pouvoirs publics et des partenaires sociaux du secteur du spectacle de renforcer la professionnalisation de ses acteurs. Il s'agit de mieux qualifier ceux qui font le choix de ces carrières, de mieux organiser les parcours de formation, en formation initiale comme en formation continue. Chacun sait que, jusqu'alors, faute d'un premier cycle d'enseignement supérieur musical suffisamment développé et réparti sur l'ensemble du territoire, et faute de passerelles identifiées, les jeunes n'avaient souvent d'autre choix que de suivre des cursus en partie redondants insuffisamment validés. La réflexion engagée, visant l'inscription de la formation aux métiers de l'enseignement musical au sein de la structuration de l'offre d'enseignements artistiques de niveau supérieur, a aujourd'hui abouti à la refonte du cursus du diplôme d'État de professeur de musique ; diplôme qui lui-même ouvre l'accès aux concours d'assistant spécialisé d'enseignement artistique de la fonction publique territoriale, principal employeur en la matière. Cette réforme a été menée dans un esprit d'ouverture et de concertation permanente, associant étroitement les partenaires sociaux, les professionnels (directeurs de centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (CEFEDEM) et de conservatoires, enseignants) et les collectivités territoriales. Les textes correspondants ont été élaborés dans l'objectif de construire une offre de formation adaptée aux exigences des métiers de l'enseignement artistique musical, comme à la diversité des parcours et des demandes des étudiants et notamment de leurs besoins d'insertion professionnelle. Le sens de ces travaux n'a pas été évidemment de nier la réalité de l'emploi des musiciens, en ce qu'il associe effectivement très fréquemment les métiers d'artistes et d'enseignants, encore moins d'opposer ces deux métiers complémentaires. Mais ils se sont inscrits dans le respect de la définition juridique de l'artiste, confirmée par la négociation sociale : être artiste est un métier à part entière, et non une association obligée entre activité artistique, transmission et médiation. Le projet de chacun doit, de ce point de vue, pouvoir être pris en compte et les étudiants doivent avoir la possibilité de se former aux métiers d'artiste et d'enseignant, mais aussi à l'un ou à l'autre de ces métiers. Tout doit être fait pour que ceux qui souhaitent accéder aux deux formations puissent bénéficier de cursus qui prennent en compte les composantes communes aux deux, afin d'éviter les cursus redondants. La structuration du réseau des établissements d'enseignement supérieur, qui accompagne cette clarification des cursus, vise par ailleurs à constituer, à partir d'offres de formation aujourd'hui fragmentées, des établissements d'enseignement supérieur mieux identifiés, dotés d'un plus fort rayonnement, et en capacité d'offrir des cursus diversifiés tant aux étudiants qu'aux personnes relevant de la formation continue, avec les responsabilités que leur confère une véritable procédure d'habilitation. Les missions assurées aujourd'hui par les CEFEDEM seront, par conséquent, non seulement maintenues mais élargies sous la forme de départements « pédagogie » qui disposeront de l'autonomie pédagogique, au sein d'établissements plus vastes.



Le point de vue d' ARTE[F]act : Première observation, nous remarquons que le débat s'inscrit dans une lenteur singulière. Le ministère anesthésie plus qu'il ne fait vivre les échanges. Cela rappelle les deux temps de débats organisés par l'Etat, les journées de « réflexion et d'échange sur la structuration de l'enseignement supérieur musical » le 10 juin 2010 (compte rendu communiqué six mois après) et le 14 janvier 2011 (toujours pas ni transcription ni méthode pour donner suite à cette concertation alors que cela avait été annoncé). Pendant ce temps, long, la réforme elle s'engage dans un rythme haletant car il y a «urgence»... le rapport au temps est quelque chose de subjectif.

Notons une autre chose : répondre en exposant que la réforme a été élaborée en «associant» les parties concernées. La convocation à un rythme précipité à des réunions qui ne font pas l'objet de procès-verbaux, l'absence de la réelle prise en compte des observations des participants lorsqu'elles ne vont pas dans le sens souhaité par l'administration ne caractérisent pas, à nos yeux, les principes éthiques de «l'association». Le conseil des CEFEDEM

a ainsi rendu public une note exposant ses réserves quant à la réforme.

Affirmer, pour finir, qu'artiste est un métier à part entière, un peu de lyrisme que diable, ne fait que mettre en lumière, justement, que cette façon de faire oppose, réduit, un «métier» à un autre. Enseignant est également un métier à part entière d'une part et définir, d'autre part, «ministériellement» ce qui «fait» une formation artistique, risque de normer un métier et les compétences qui s'y attachent. L'élaboration des référentiels, matériel de construction et de débat essentiel, s'est ainsi faite à travers un processus de consultation peu lisible. Il faut permettre qu'émergent des projets différents dont les attendus seront publics, élaborés en fonction des territoires et des pratiques artistiques d'aujourd'hui. La liberté revendiquée du choix exposée par le Ministère doit pouvoir également s'exercer à travers des offres pédagogiques variées permettant recherche, expérimentation, tâtonnement. S'appuyer sur une «définition juridique de l'artiste» risque de figer les choses alors que notre champ doit se construire dans une perspective dynamique.

Association des Directeurs de Conservatoire de la Région Rhône-Alpes (Adicra)

Charte pour un pôle d'enseignement supérieur en Rhône Alpes

Quelques mots sur l'ADICRA.

L'association des directeurs de conservatoire en Rhône-Alpes (Adicra) regroupe des directeurs d'établissements d'enseignement artistique de formats et territoires divers et parfois contrastés.

Le but de l'association est de favoriser les échanges d'expériences et de réfléchir collectivement sur les évolutions des établissements d'enseignement artistiques et de leurs missions, dans un contexte économique et social très mouvant.

A ce titre, l'association s'intéresse aux problématiques de l'enseignement supérieur et notamment de la formation aux métiers reliés à l'enseignement artistique. L'ensemble de la profession est en effet concerné par la question dans la mesure où, quel que soit le format des établissements, la nature des territoires ou les métiers concernés, la nature et les contenus et dispositifs de formation proposés aux futurs professionnels du secteur influenceront profondément sur la vie des établissements et représentent un enjeu majeur en ces périodes de mutations sociales fortes.

Les demandes des collectivités porteuses de ces établissements évoluent et se précisent. Les professionnels concernés doivent et devront de plus en plus être en capacité de les décrypter et de les comprendre et de les mettre en œuvre de manière éclairée.

.....

L'Adicra a proposé une journée de réflexion associant les acteurs de la région pour poser les termes du débat sur un pôle d'enseignement supérieur en Rhône-Alpes en invitant deux pôles déjà constitués (Dijon et Lille) à présenter leur établissement. Ci-dessous la présentation de cette journée.

Un pôle d'enseignement supérieur en Rhône-Alpes, pour qui ? Pour quoi faire ?

L'ADICRA vous invite à une journée d'information et de réflexion autour de ce thème, basée sur la confrontation d'une analyse précise de l'existant et de nos expériences variées.

Fort de notre expérience de responsables pédagogiques territoriaux et d'artistes, nous nous proposons d'envisager les fondamentaux que nous voudrions voir respectés lors de l'éventuelle mise en place d'un pôle de ce type en Rhône Alpes.

Notre but est d'arriver, à la fin de cette journée, à envisager une charte que nous puissions porter ensemble, quelle que soit la taille de notre conservatoire, après avoir fait le tour de la situation.

L'ADICRA (Association des Directeurs de Conservatoire en Rhône-Alpes) a élaboré une charte vers un pôle d'enseignement supérieur en Rhône-Alpes, répondant aux exigences esthétiques de notre société actuelle, à ses réalités économiques et sociales. Elle prolonge les acquis existants du riche réseau de formation initiale et supérieure et contribue à le compléter dans tous ses échelons, formation initiale amateur et pré-professionnelle, pôle d'enseignement et conservatoire national supérieurs.

En voici les termes

Sur le contenu de la formation :

- diversité fondatrice par une ouverture forte équilibrée à toutes les esthétiques, dans une interaction profonde
- excellence de la formation par des parcours articulant approfondissement et transversalité, spécialisation et ouverture généraliste, oralité et écriture.
- place centrale aux pratiques collectives de tous formats, à l'invention, la création et la recherche
- importance de l'existence de la formation aux métiers de l'enseignement (avec maintien de la durée et de la qualité) et articulation cohérente entre les dimensions «interprète» et «formation à la pédagogie» dans les parcours
- prise en compte de la dimension sociale du musicien dans la Cité, et préparation à la rencontre de tous les publics par des expériences en situation sur des terrains et territoires différents, et notamment le milieu scolaire et les réseaux associatifs
- transmission selon des méthodes pédagogiques diversifiées

Sur le positionnement du pôle dans la région :

Ancrage dans tout le réseau, et donc :

- critères et modalités de recrutement cohérents avec le contenu ci-dessus, et permettant à tous les étudiants remplissant les conditions, quelque soit leur département et leur établissement de provenance, d'accéder au pôle,
- critères et modalités de recrutement des équipes pédagogiques et de la direction fondés sur les compétences, l'ouverture de pratiques et d'esthétiques en cohérence avec le contenu ci-dessus.

Vous avez dit... éducation populaire ?

L'éducation populaire est une pensée qui défend, et a défendu à différentes époques, des valeurs démocratiques appliquées à l'éducation.

« L'éducation populaire, c'est l'ensemble des moyens qui permettent de donner à tous les hommes l'instruction et la formation nécessaires afin qu'ils deviennent des citoyens aptes à participer activement à la vie du pays. »

*Benigno Caceres (un des fondateurs de Peuple et culture),
« Histoire de l'éducation populaire », Collection du Seuil, 1964*

« Attention, si vous vous contentez de faire de l'instruction des enfants, vous allez simplement reproduire une société dont les inégalités seront désormais basées sur les savoirs ! ».

Condorcet

« Si vous voulez fabriquer une république et une démocratie, il vous faut donc un deuxième volet. Il vous faut faire de l'éducation politique des adultes ! Parce que la démocratie, ça ne tombe pas du ciel. Ça ne marche pas tout seul : il faut y réfléchir pour la préférer. Il faut faire un travail critique permanent. »

*Extrait de : « L'éducation populaire, Monsieur, ils n'en n'ont pas voulu...
ou Une autre histoire de la culture », Franck Lepage, Cerisier, 2007*

« L'éducation populaire peut être comprise comme un moyen de réalisation de l'ambition démocratique : le pouvoir des citoyens par les citoyens pour les citoyens. Ainsi doit-elle permettre à ceux qui n'ont pas accès à l'acquisition des savoirs de base nécessaires à l'exercice de la citoyenneté, la structuration d'une pensée rationnelle, et l'apprentissage collectif de la démocratie dans les luttes menées pour la faire triompher, au sein des institutions qui la promeuvent »

Jean-Claude DUMOULIN, Président du FONJEP dans "Education Populaire, nostalgie ou réalité", Document de l'INJEP 1992.

Redéfinie à chaque époque, elle prend réellement du sens quand elle s'applique sous forme d'actions sur un territoire et auprès d'une population.

L'éducation populaire aujourd'hui

Souvent portées par des associations, les actions d'éducation populaire peuvent prendre des formes multiples.

Aujourd'hui, on pense volontiers au domaine de l'animation pour lequel œuvrent les associations ayant l'agrément jeunesse et éducation populaire, comme la fédération Léo Lagrange ou les Franca. La mise en place des agréments et des diplômes d'animation (livret d'aptitude de moniteur et de directeur puis BAFA, BAFD...) a participé à l'institutionnalisation des mouvements d'éducation populaire par l'État et à leur regroupement sous un même nom : mouvements d'éducation populaire.

Mais les militants de cette pensée n'avaient pas attendu l'État pour agir en créant les bourses du travail, les chantiers de jeunes internationaux, les bibliothèques populaires communales, les syndicats, les auberges de jeunesse, les universités populaires...

Aujourd'hui, les actions des associations agréées sont nombreuses et celles-ci inventent sans relâche des cadres de mise en pratique des pensées d'éducation populaire dans des domaines très différents : formation d'animateurs, centres de loisirs, séjours de vacances, parutions, rencontres et échanges internationaux, actions culturelles, formation de délégués de classe dans les collèges, création de jeux coopératifs en école primaire, conférences de désintoxication de la langue de bois, contes politiques, etc.

Histoire et valeurs démocratiques

On peut dater la naissance de la pensée d'éducation populaire à la Révolution, premier essai de démocratie en France. La démocratie est associée à la liberté dans la recherche d'une conscience propre à chacun, dans le but que chaque citoyen puisse avoir une main mise sur son destin. C'est une recherche d'indépendance idéologique et d'autonomie dans ces choix d'informations. L'éducation populaire se veut être un projet social, une ambition d'émancipation du peuple par le savoir afin d'instaurer une société nouvelle. En effet, Nicolas Condorcet (1743-1794, philosophe, mathématicien et politologue français qui fut élu député puis secrétaire de l'Assemblée législative en 1791) définit l'éducation, nommée instruction à l'époque, comme un organe de la République, un outil pour faire fonctionner la démocratie : « Le but de l'instruction n'est pas de faire admirer aux hommes une législation toute faite, mais de les rendre capables de l'apprécier et de la corriger. Il ne s'agit pas de soumettre chaque génération aux opinions comme à la volonté de celle qui la précède, mais de les éclairer de plus en plus, afin que chacun devienne de plus en plus digne de se gouverner par sa propre raison. »

Cette nouvelle vision de l'éducation va poser les bases de l'éducation populaire en prônant deux formes d'éducation que Condorcet donne comme fondamentales et nécessaires au fonctionnement de la république : d'une part l'éducation permanente, idée qui sera reprise par la suite sous différentes formes (formation continue aujourd'hui, éducation politique des jeunes adultes après guerre...), et d'autre part l'instruction, qui tentera de se concrétiser plus tard avec l'école de Jules Ferry.

Après la guerre 39-45, l'éducation populaire devient un projet d'état (le projet d'une direction du ministère de l'éducation), donc une responsabilité de l'état.

Mais, dès 1948, en raisons de choix politiques, et sous la pression de l'idéologie libéraliste, l'éducation populaire va peu à peu se réduire au secteur de l'animation et rejoindre par mesure d'économie le ministère de la jeunesse et des sports.

Institutions d'éducation et mouvements d'éducation populaire

Il est important de revenir à la source de cette pensée pour constater que l'éducation populaire ne s'oppose finalement pas à l'éducation institutionnelle. Il est clair qu'aujourd'hui on tend un peu vite - avec la création des diplômes officiels d'animateur (BAFA, BEPJEPS...) - à associer l'éducation populaire au seul domaine de l'animation. Or éducation populaire et éducation institutionnelle sont bien des domaines non seulement complémentaires, mais dont les bases et les valeurs sont communes.

L'école de Jules Ferry reprenait des idées de Condorcet. La création de beaucoup d'institutions (INSA, polytechnique...) a résulté d'actions menées par des militants d'éducation populaire dans un but de créer des écoles accessibles à des gens de différentes classes sociales. Autre exemple historique : c'est en partie pour répondre au scandale de l'affaire Dreyfus que des intellectuels de l'époque ont créé les premières universités populaires en 1898. Réciproquement, ces institutions ont pu donner lieu à des rencontres qui ont permis aux mouvements d'éducation populaires de nouvelles avancées (création de Peuples et culture à l'École d'Uriage). L'exemple des CEMEA (Centre d'Entraînement au Méthode d'Education Actives) montre également comment les associations d'éducation populaire et l'école formelle peuvent être liées : créés par des enseignants en 1936 dans le but de préparer les instituteurs et institutrices à diriger des colonies de vacances, les CEMEA offrent aujourd'hui aux enseignants des espaces d'autoformation. Si l'idée démocratique d'associer des gens

à l'exercice du pouvoir fait partie des buts recherchés par les mouvements d'éducation populaire, de nombreux mouvements pédagogiques, notamment la pédagogie institutionnelle de Fernand Oury, participent également de cette démarche. L'évaluation formative ou encore la pédagogie de projets sont aussi des outils éducatifs pensés sur les valeurs démocratiques.

L'éducation populaire est bien plus qu'un champ organisé par des diplômes spécifiques, c'est un ensemble de valeurs qu'il est possible de défendre et d'appliquer dans des domaines divers. Beaucoup d'acteurs de l'éducation font de la pensée issue de l'éducation populaire un principe actif des valeurs qui les animent.

Voici donc les questions qui se posent aujourd'hui entre institutions d'éducation et mouvements d'éducation populaire : comment renouer des collaborations, apparaissant comme distendues, et des échanges de compétences entre les acteurs d'éducation populaire et les institutions d'éducation formelle ? Comment repenser la formation des enseignants pour que l'école, organe de la République, place toujours bien au cœur de son action la question démocratique ?

Culture et éducation populaire

En 1945, la guerre venait de donner à l'État la preuve évidente que l'instruction n'avait pas suffi à empêcher la montée du nazisme. Au sein du nouveau ministère de l'éducation nationale se crée donc la direction de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse qui ont la mission de se charger de l'éducation politique des jeunes adultes. Mais fin novembre 1948, la direction de l'éducation populaire sera « avalée » par la direction générale de la jeunesse et des sports. Des professionnels de la culture populaire rédigent alors le petit ouvrage « pour un ministère des arts », dans lequel ils défendent une culture politisée et populaire, pensé pour travailler la question fondamentale que pose l'éducation populaire : la question démocratique.

L'idée sera partiellement mise en place par Malraux en 1959 sous la forme du ministère des Affaires culturelles (devenu depuis ministère de la Culture). L'idée de la culture que veut défendre le ministre André Malraux est cependant bien loin de celle énoncée dans « pour un ministère des arts ». Les affaires culturelles sont axées en réalité autour d'une démarche de démocratisation : « Pour rendre accessible au plus grand nombre les grandes œuvres de l'humanité et d'abord de la France ». Les Ministères de la Culture vont se succéder et une culture unique va s'instaurer, une culture majoritairement élitiste, patrimoniale, et parfaitement apolitique.

« En France, quand on prononce le mot « culture », chacun comprend « art » et plus précisément « art contemporain ». Le mot Culture, avec son singulier et sa majuscule, suscite une religiosité appuyée sur ce nouveau sacré, l'art, essence supérieure incarnée par quelques individus eux-mêmes touchés par une grâce - les « vrais » artistes. La population, elle, est invitée à contempler le mystère. »

Franck Lepage, « De l'éducation populaire à la domestication par la « culture » », article du Monde Diplomatique, mai 2009

Est-il possible aujourd'hui de replacer le mot culture dans un contexte qui permettrait de le redéfinir selon les valeurs de l'éducation populaire ? Est-il possible, notamment au travers des lieux institutionnels de l'enseignement artistique, de se ressaisir de la culture en tant qu'outil d'expression politique et démocratique ? Comment maintenir une culture sociale et populaire, privilégiant la confrontation idéologique, la prise de position citoyenne, par l'apprentissage d'outils d'expression permettant de décoder, de débattre du monde, et d'y être acteur ? Comment maintenir une culture sociale, politique, populaire, dans les schémas actuels d'un enseignement artistique préconisé par

l'État et mis en œuvre par les collectivités territoriales ? Comment travailler la question démocratique au sein de cette organisation et quelles réformes y seraient nécessaires ? Comment continuer également à maintenir et coordonner de façon cohérente les liens entre les domaines institutionnels et associatifs qui œuvrent à l'expression des valeurs de l'éducation populaire ?

Et plus précisément en tant qu'artistes-enseignants : comment se servir des pensées de l'éducation populaire pour repenser l'enseignement de la musique ? Quels rôles l'école de musique peut-elle occuper dans une société qui travaille la démocratie ? Quels lieux réinventer pour proposer une éducation populaire de la musique ?

Quelques principes actifs possibles

Les valeurs de l'éducation populaire sont la plupart du temps présentes dans les déclarations d'intention des écoles de musique et conservatoires (autonomie, émancipation, etc.) mais risquent de ne rester que des coquilles vides si elles ne s'incarnent pas dans des pratiques d'enseignement qui portent réellement ces valeurs :

- La pédagogie de projet, la coopération de groupe, les pédagogies actives, la pédagogie institutionnelle sont d'autres outils fondés par les valeurs de l'éducation populaire. Ils mettent les apprenants en action, en position de prendre des décisions, de critiquer, de débattre. Ils les mettent dans des situations de démocratie participative.

- La mise en place d'une évaluation plus formative que sanctionnante permet à l'élève de prendre du recul sur ses apprentissages, de constater sa progression, d'agir sur son cursus, en concertation avec les adultes qui l'entourent. L'évaluation développe alors d'autres compétences, comme l'argumentation et l'esprit critique. L'évaluation organisée ainsi devient un outil politique, un outil démocratique.

- Le travail en équipe pédagogique favorise le débat, la confrontation d'idées, la prise de position, qui sont des dispositifs d'éducation permanente.

- Les partenariats peuvent permettre aux institutions de s'inscrire dans une dynamique territoriale, en mettant en commun et en confrontation des valeurs d'autres structures, en mélangeant les publics, et en s'échangeant les manières de faire et d'organiser la vie de la cité.

- Une des missions de l'enseignant musicien est d'accompagner le musicien apprenant dans la construction de son identité musicale et citoyenne. Cette mission se développe non seulement au sein d'une structure portant des valeurs, comme l'école de musique, mais également au sein d'un contexte socioculturel propre à chaque époque et chaque territoire. Il est important pour chacun de pouvoir le comprendre pour s'y positionner, vivre dedans, contre et avec.

Bibliographie



Nicolas de Condorcet, « Cinq mémoires sur l'instruction publique » « Rapport sur l'instruction publique », Flammarion, 1994

Franck Lepage, « L'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu... ou Une autre histoire de la culture », Cerisier, 2007

Franck Lepage, « De l'éducation populaire à la domestication par la « culture » », article du Monde Diplomatique, mai 2009

Jean-Marie Mignon « Une histoire de l'éducation populaire », La Découverte, 2007

Amis lecteurs et lectrices, il nous faut maintenant poser les bases des numéros suivants et des actions qui restent à mener !

Ce qui fait la force d'une organisation comme la nôtre, ce sont, au delà du nombre, la qualité et la richesse des militants qui l'animent. Bien sûr le quotidien de chacun, entre concerts, spectacles, cours, famille, amis occupe déjà largement le temps disponible. Mais, à géométrie variable, en fonction de ce que chacun peut apporter, les bribes d'énergie sont précieuses. Articles et propositions de contenu, par exemple, peuvent s'élaborer au loin, via des échanges électroniques. La diffusion de la gazette peut-être assurée dans les lieux où les uns et les autres travaillent. Bref, le coup de main ponctuel ou la disponibilité plus substantielle sont les bienvenus !

Afin de financer notre engagement au CANOPEEA (ARTE[F]act a déjà participé à hauteur de 2 000 € pour le recrutement des chargés de mission et l'organisation des assises) et les déplacements liés, ARTE[F]act a fait fabriquer des tee-shirts (20€) et des pin's (2€) à acheter et vendre sans modération ! Nous comptons également sur l'adhésion à l'association, fixée à 10€ mais dont le montant peut largement déborder pour devenir membre bienfaiteur !

... un petit geste pour moi, un grand pas pour nos finances !!!

À vos agendas !

Voici les prochaines manifestations

17 octobre - 2ème Renc'Arts

8,9 et 10 décembre - Assises nationales à Brive

Nous organiserons en amont des temps de préparation pour ces événements (informations à suivre sur le site)

2009/2010 fut une belle occasion de réfléchir à notre profession d'artistes enseignants, d'artistes artistes, de médiateurs artistes, etc. et à la manière de faire entendre nos idées et propositions.

2010/2011 nous a prouvé que c'était possible !

2011/2012, et les années qui suivront, ... seront ce que nous en ferons !

Contacts:

ARTE[F]act - Art et formation en actes

1 rue du Tonkin

69100 Villeurbanne

contact@sauvonslenseignementartistique.fr

www.sauvonslenseignementartistique.fr



ARTE(F)act

sauvonslenseignementartistique.fr

La gazette d'ARTE[F]act - n° 1 - septembre 2011